



*(le français suit l'anglais)*

February 27, 2021

Good day,

You may have received the following communication:

Failure to provide evidence of pre-paid accommodation at a government-authorized hotel may result in enforcement action in Canada including a fine of \$3,000.

Please note, it has now been changed to:

It is the responsibility of the traveler to ensure that they have a confirmed GAA booking prior to boarding flight coming into Canada. Failure to provide evidence of pre-paid accommodation at a GAA prior to may result in enforcement action in Canada, including a fine of \$3,000. For more information, please visit: [www.canada.ca/covid-hotel-stay](http://www.canada.ca/covid-hotel-stay)

Thank you,

Aviation Security

.....  
Le 27 février 2021

Bonjour,

Vous avez peut-être reçu la communication suivante :

À défaut de fournir une preuve d'hébergement prépayé dans un hôtel autorisé par le gouvernement peut entraîner des mesures d'application de la loi au Canada, y compris une amende de 3 000\$.

Veillez noter qu'il a maintenant été changé à :

C'est la responsabilité du voyageur de s'assurer qu'une réservation dans un d'hôtel autorisé par le gouvernement est obtenue avant l'embarquement du vol à destination du Canada. Ne pas avoir une preuve prépayée d'un hôtel autorisé par le gouvernement avant l'embarquement peut entraîner des mesures d'application de la loi au Canada, y compris une amende de 3 000 \$. Pour plus d'informations, veuillez visiter: <http://Canada.ca/covid-sejour-hotel>

Merci,

Sûreté aérienne